

Fontenay-aux-Roses, le 23 juillet 2019

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2019-00176

Objet : EDF - REP - Centrale nucléaire de Gravelines - INB 97 - Réacteur n° 3 - Programme des travaux et contrôles prévus lors de l'arrêt pour renouvellement du combustible de 2019.

Réf. Saisine ASN - DEP-SD2-010-2006 du 17 février 2006.

Conformément à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a évalué le programme des travaux et contrôles prévus en 2019 à l'occasion du 36<sup>e</sup> arrêt pour renouvellement du combustible du réacteur n° 3 de la centrale nucléaire de Gravelines, de type « arrêt simple pour rechargement » (ASR).

L'évaluation réalisée par l'IRSN prend en compte les éléments fournis par EDF dans son dossier de présentation de l'arrêt, dans le bilan de l'arrêt pour rechargement précédent, ainsi que les informations complémentaires apportées au cours de la réunion de présentation de l'arrêt. Elle s'appuie également sur les enseignements tirés par l'IRSN du retour d'expérience local et national.

Lors de l'arrêt de 2018 du réacteur n° 3, de type visite partielle, une quantité importante d'activités de maintenance a été réalisée et un nombre significatif de modifications matérielles a été intégré. De ce fait, le programme de l'arrêt de 2019 est lui beaucoup plus restreint.

L'IRSN rappelle que les modifications notables au titre des articles L. 593-15 du code de l'environnement disposent d'un délai de mise en œuvre de deux ans au-delà duquel la déclaration cesse de produire ses effets. En conséquence, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines devra préciser, dans le bilan des travaux du réacteur n° 3, en cas de report de modifications ou d'intégration partielle, son engagement relatif à l'absence d'impact pour la sûreté et sur la cohérence de son lot d'appartenance.

Au terme de son analyse et sur la base des éléments complémentaires fournis par EDF, notamment lors de la réunion de présentation de l'arrêt, l'IRSN considère que le programme

Adresse Courrier  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

Siège social  
31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses

Standard +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre 8 440 546 018

**des travaux et des contrôles prévus en 2019 par EDF au cours du 36<sup>e</sup> arrêt pour rechargement du réacteur n° 3 de la centrale nucléaire de Gravelines est acceptable.**

Pour le Directeur général et par délégation,

Hervé BODINEAU

Chef du service de sûreté des réacteurs à eau sous pression